

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30094**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Guyane, Institut national universitaire Champollion, Université du Havre, Université de Limoges, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université d'Angers, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Sud, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Conservatoire national des arts et métiers, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université de Poitiers, Université de la Polynésie Française, Université de Toulon, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Clermont Auvergne, Université d'Orléans, Université Nice Sophia Antipolis, Université des Antilles, Université de Lorraine, Université de Strasbourg, Avignon université, Université de Lille, Université de Tours, université de Nice, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique, 255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Information et conseil sur les différentes solutions rationnelles en matière de maîtrise de l'énergie, dont les énergies renouvelables, dans l'industrie et le bâtiment.
- Audit et mesure de la consommation d'énergie dans les entreprises et administrations des secteurs privés, publics et chez les particuliers.
- Optimisation des installations énergétiques en proposant des solutions efficaces de réduction de consommation d'énergie.
- Gestion d'affaire : organisation, planification, suivi, tarification, relations externes,
- Respect des contraintes du marché de l'énergie, des normes et de la réglementation.
- Etude et conduite du dimensionnement et de l'installation de systèmes complexes.
- Sureté de fonctionnement des installations et de leurs constituants
 - Maîtriser les différentes solutions rationnelles en matière de maîtrise de l'énergie, dont les énergies renouvelables
- Mobiliser les concepts fondamentaux de l'énergie thermique et/ou électrique pour dimensionner et concevoir
- Maîtriser l'utilisation des outils informatiques dédiés à la conception, au développement et au bon fonctionnement ou à l'optimisation de procédés industriels ou tertiaires.
- Maîtriser l'utilisation des outils informatiques dédiés à la conception, au développement et au bon fonctionnement ou à l'optimisation de procédés industriels ou tertiaires
- Rédiger un document technique (cahier des charges, dossier d'étude, rapport de suivi, notice) à destination des décideurs et des sous-traitants.
 - Réaliser un bilan économique et une étude de rentabilité
 - Assurer le suivi de projet, la planification des opérations, la qualité dans le respect des normes et réglementations.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- D : Production distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- F : Construction
- H : Transport et entreposage
 - Consultant énergie et environnement
- Gestionnaire de projet
- Technicien supérieur en énergétique
- Assistant responsable fluides et énergies
- Chargé d'affaire pour les PME
- Assistant d'exploitation en production et distribution d'énergie
- Assistant responsable chargé d'étude

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

Réglementation d'activités :

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012, modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, certains établissements permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR, catégorie CEO).

Se référer aux sites web des établissements pour identifier ceux concernés.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30094 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30094 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30094 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30094 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30094 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30094 - Gestion et adaptation des processus de production	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les différentes solutions rationnelles en matière de maîtrise de l'énergie, dont les énergies renouvelables • Mobiliser les concepts fondamentaux de l'énergie thermique et/ou électrique pour dimensionner et concevoir • Maitriser l'utilisation des outils informatiques dédiés à la conception, au développement et au bon fonctionnement ou à l'optimisation de procédés industriels ou tertiaires. • Maitriser l'utilisation des outils informatiques dédiés à la conception, au développement et au bon fonctionnement ou à l'optimisation de procédés industriels ou tertiaires • Rédiger un document technique (cahier des charges, dossier d'étude, rapport de suivi, notice) à destination des décideurs et des sous-traitants.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30094 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan économique et une étude de rentabilité

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30094 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi de projet, la planification des opérations, la qualité dans le respect des normes et réglementations.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de

licence professionnelle et de master

- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
 - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Avignon Université, arrêté du : 24/09/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Institut National Universitaire Champollion, arrêté du : 23/05/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
- Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
- Université de Polynésie Française, arrêté du : 09/06/2017
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018
- Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
- Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2018
- Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
- Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017
- Université du Littoral côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015
- Université Nice, arrêté du : 28/05/2018
- Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
- Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015
- Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Angers](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Sud](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université de Guyane](#)

[Institut National Universitaire Champollion](#)

[Université du Havre](#)

[Université de Limoges](#)

[Université du Littoral Cote d'Opale](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Polynésie Française](#)

[Avignon Université](#)

Université de Lille

Université de Toulon

Université Paul Sabatier - Toulouse 3

Université de Clermont Auvergne

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis

Université d'Orléans

Université des Antilles

Université de Lorraine

Université de Strasbourg

Université de Tours

Université de Nice

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :